



Odycé SAS

Membre de Moore Global

4, rue Léon Paulet, 13008 Marseille

5, rue Salneuve, 75017 Paris

A.N.E.F. PROVENCE

Association Loi 1901

RNA W 133 007 224

178, Cours Lieutaud

13006 – MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Odycé SAS – Membre de Moore Global

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia



A.N.E.F. PROVENCE

Association Loi 1901
RNA W 133 007 224
178, Cours Lieutaud
13006 – MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association A.N.E.F. PROVENCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.N.E.F. PROVENCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires.

Informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas



échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 9 juin 2026,
Le commissaire aux comptes,

Signé par :

F4158F6510A7447...

Valentin MALBOS

Odycé SAS

Membre de Moore Global



COMPTES ANNUELS & ANNEXES

Anef Provence

Exercice clos au 31/12/2025

Table des matières

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
PREAMBULE.....	7
INFORMATIONS GENERALES	7
1. Objet social de l'Anef Provence.....	7
2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	7
3. Moyens mis en œuvre	8
INFORMATIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DE GESTION DES DOTATIONS.....	8
FAITS MARQUANTS.....	9
1. Faits marquants de l'exercice	9
2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes	10
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	10
1. Règlementation comptable	10
2. Dérogation aux principes comptables.....	11
3. Agrégation des comptes de l'association et principe d'affectation des résultats.....	11
4. Principales méthodes retenues	11
A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé	11
B. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant	12
C. Fonds propres.....	12
D. Fonds dédiés	13
E. Provisions pour risques et charges	14
F. Cotisations	14
G. Résultat exceptionnel.....	15
H. Contributions volontaires en nature	15
5. Changements comptables	15
A. Changement de réglementation comptable	15
B. Note annexe spécifique : Incidences de la première application des règlements précités	16
Informations relatives aux postes du bilan	17
1. Actif immobilisé.....	17
2. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	18
3. Produits à recevoir.....	19
4. Charges et produits constatées d'avance.....	19
5. Tableau de variation des fonds propres	20
6. Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	20
7. Résultats, reports et réserves n'ayant pas encore fait l'objet d'une notification d'affectation de la part de l'autorité de tarification.....	21
8. Passage du résultat effectif au résultat administratif et proposition d'affectation (établissements en procédure budgétaire annuelle :.....	22

9. Tableau de variation des fonds dédiés	23
10. Tableau de variation des provisions	24
11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	25
12. Charges à payer	25
Informations relatives aux postes du compte de résultat.....	26
1. Ventilation des produits d'exploitation	26
2. Composition du résultat financier	26
3. Composition du résultat exceptionnel	27
Autres informations.....	28
1. Effectifs	28
2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants	28
3. Information relative au frais de Siège	28
Engagements hors bilan	29
1. Avals, garanties et cautions	29
2. Crédit-Bail	29
3. Engagements de retraites	29

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF

Données en Euros	Exercice au 31.12.2025			Exercice au 31.12.2024
Bilan Actif	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)			0	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	26 250	21 351	4 899	5 819
Frais de développement			0	
Donations temporaires d'usufruit			0	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	26 250	21 351	4 899	5 819
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			0	
Immobilisations corporelles :	2 591 373	1 761 986	829 386	871 198
Terrains	195 000		195 000	195 000
Constructions	1 295 586	835 021	460 564	486 178
Installations techniques, matériel et outillage industriels	444	444	0	
Autres immobilisations corporelles	1 100 343	926 521	173 822	190 020
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	
Immobilisations financières:	72 383	0	72 383	70 754
Participations			0	
Créances rattachées à des participations			0	
Autres titres immobilisés	1 564		1 564	1 564
Prêts	1 387		1 387	1 119
Autres immobilisations financières	69 431		69 431	68 071
TOTAL II	2 690 005	1 783 337	906 668	947 771
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			0	0
Créances	282 438	0	282 438	862 368
Créances clients, usagers et comptes rattachés	222 009		222 009	751 526
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	46 878		46 878	92 807
Charges constatées d'avance	13 551		13 551	18 035
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments financiers à terme et jetons détenus			0	
Disponibilités	1 887 170		1 887 170	1 615 657
TOTAL III	2 169 608	0	2 169 608	2 478 025
Frais d'émission des emprunts (IV)			0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)			0	0
Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 859 613	1 783 337	3 076 276	3 425 796

BILAN PASSIF

Données en Euros

Bilan Passif	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	162 686	162 686
Fonds propres statutaires	162 686	162 686
Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	278 514	278 514
Fonds propres statutaires	278 514	278 514
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	765 888	573 210
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	765 888	573 210
Réserves statutaires ou contractuelles	765 888	573 210
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-564 716	-578 269
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-443 498	-354 827
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	-99 541	202 793
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	57 207	252 790
Situation nette (sous-total)	542 830	638 934
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	660 703	646 620
TOTAL I	1 203 533	1 285 554
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	46 142	46 142
TOTAL II	46 142	46 142
PROVISIONS		
Provisions pour risques	45 000	45 000
Provisions pour charges	274 404	239 272
TOTAL III	319 404	284 272
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	537 957	577 539
Emprunts et dettes financières diverses	28 711	23 531
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 540	99 839
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	723 719	763 873
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	38 918	47 689
Produits constatés d'avance	104 353	297 357
TOTAL IV	1 507 196	1 809 828
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	3 076 276	3 425 796

COMPTE DE RESULTAT

Données en Euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	0	200
<i>Ventes de biens et services</i>	0	0
<i>Ventes de biens</i>		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
<i>Ventes de prestations de service</i>		
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs	7 207 774	7 295 655
Concours publics et subventions d'exploitation / investissement	7 207 774	7 295 655
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	0	0
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15 000	49 843
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	14 758	4 919
Total I	7 237 532	7 350 617
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	526 266	526 990
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 314 846	1 269 713
<i>Aides financières</i>		
Impôts, taxes et versements assimilés	421 968	405 475
Salaires	3 517 675	3 410 609
Cotisations sociales	1 379 867	1 355 963
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	98 966	103 743
Dotations aux provisions	50 132	62 675
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	23 620	24 937
Total II	7 333 340	7 160 105

1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-95 808	190 512
COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice au	Exercice au
	31.12.2025	31.12.2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	14 083	23 522
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	14 083	23 522
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 750	4 656
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	3 750	4 656
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	10 333	18 866
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-85 475	209 378
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	16	16 737
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	14 083	23 322
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-14 067	-6 585
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	7 251 631	7 390 876
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	7 351 173	7 188 083
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-99 541	202 793
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	57 207	252 790
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

▪ Total du bilan :	3.076.275 Euros
▪ Total des produits d'exploitation :	7.237.532 Euros
▪ Résultat comptable de l'exercice (Déficit) :	- 99.541 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association¹ Anef Provence arrêté par le Conseil d'Administration de l'Association Anef Provence en date du 27 avril 2026.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association Anef Provence. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

1. Objet social de l'Anef Provence

L'association a pour objet, en dehors de toute préoccupation politique ou confessionnelle et sans exclusive, d'œuvrer à la prévention, la protection, l'éducation, la réadaptation, l'insertion sociale et professionnelle de personnes : enfants, adolescents, adultes se trouvant en danger moral, physique ou victimes d'exclusion.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association gère plusieurs services et établissements évoluant dans le champ de la protection de l'enfance et de la cohésion sociale :

- MECS Esquineto - 104 places ;
- IEMO - 130 mesures ;
- AEMO Hors Marseille -170 mesures ;
- VISITES MEDIATISEES - 50 mesures ;
- CHRS Jeunes - 58 places ;
- CHRS Familles - 58 places ;
- CHRS Hors les Murs SAAS - 55 mesures ;
- ASELL - 32 mesures ;
- PENSION de FAMILLE - 26 places.

A ce titre, ces services et établissements sont habilités par :

- Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département des Bouches du Rhône (A.S.E.) ;
- La Protection Judiciaire pour la Jeunesse (P.J.J.).

En 2025, l'association intervient essentiellement sur le territoire relevant de la compétence du TGI de Marseille (Aubagne, La Ciotat etc.) et ceux d'Aix-en-Provence et de Tarascon.

- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du Rhône (DDETS).

A ce titre l'association bénéficie de deux agréments :

- L'agrément d'ingénierie sociale et financière (2025 - 2029) signé le 17 décembre 2025 ;
- L'agrément d'intermédiation locative et de gestion locative (2022- 2027) signé le 19 janvier 2022.

3. Moyens mis en œuvre

Au 31 décembre 2025, l'Anef Provence emploie 105 salariés pour 98,50 ETP.

INFORMATIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DE GESTION DES DOTATIONS

(Articles 433-1 à 433-3 du règlement ANC N°2018-06)

Financements	Services	Capacité	Financeurs	Montant	Pourcentage
Dotation globale	CHRS Jeunes	58 places	DDETS	840 218	12,18%
	SAAS	55 mesures		305 820	4,43%
	CHRS Familles	58 places		406 870	5,90%
Produits de la Tarification	IEMO	130 mesures	Conseil Départemental	547 482	7,94%
	AEMO Hors Marseille	170 mesures		707 741	10,26%
	ESQUINETO	104 places		3 654 928	52,99%
Subvention	ASELL	32 mesures	Conseil Départemental	71 904	1,04%
	Pension de Famille	26 places	DDETS	186 849	2,71%
Marché Public	Visites Médiatisées	50 mesures	Conseil Départemental	175 687	2,55%
TOTAL				6 897 499	100,00%

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

En 2025, le Conseil d'Administration a mis en œuvre un fonctionnement collégial, permettant aux expertises de ses membres de s'exprimer. La tenue de réunion de bureau mensuelles permet aussi un suivi régulier et de proximité de la vie des établissements.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 17 juin 2025, elle a été ouverte à l'ensemble des professionnels.

En 2025, le Conseil d'Administration de l'Anef Provence a posé les orientations stratégiques pour les 3 ans à venir, dont les principales sont les suivantes :

- La professionnalisation des fonctions d'encadrement, avec notamment une montée en compétence des cadres intermédiaires dans les fonctions RH et financières ;
- Déploiement de la démarche qualité ;
- Piloter la transition numérique ;
- Formaliser la stratégie de développement.

Comme pour l'ensemble des fonctions dans le secteur médico-social, les services subissent des difficultés pour recruter du personnel quel que soit le poste (éducatif, administratif, services généraux etc.). De ce fait, afin de garantir une continuité d'activité, les personnels présents pallient régulièrement les absences de personnel afin de préserver la qualité des prises en charge.

L'année 2025 a aussi été une année de changement de pratiques financières qui ont concerné particulièrement les établissements et services dépendant du conseil départemental. Les restrictions budgétaires imposées ont pesé sur le fonctionnement, tant du point de vue financier que dans la gestion interne des conséquences.

Les services d'hébergement de la MECS sont cette année déficitaires, la sous-activité de l'accueil familial a pesé de manière plus importante que l'année précédente sur les produits réalisables, et malgré une gestion rigoureuse les charges n'ont pas pu être couvertes intégralement.

Pour la première année depuis longtemps, l'Anef Provence a engagé des contentieux pour l'ensemble des budgets à gestion contrôlée du département, notamment pour palier au non-financement du Ségur et pour demander le recadrage des pratiques de tarification arbitraires.

Le service des visites médiatisées a vu son activité décliner de manière inattendue sur le deuxième semestre, l'année est donc nettement déficitaire et, au vu du modèle économique, nous appelle à une gestion prenant en compte ce risque pour l'année 2026.

Les incidences du changement de réglementation comptable applicables au 1^{er} janvier 2025 sont exposées dans la note « Changements comptables » de la présente annexe des comptes annuels.

La démarche DUI est en cours de déploiement et le dossier déposé en septembre 2025 pour une durée de 18 mois environ. C'est dans une grappe avec l'association ARS13 que nous avons obtenu le soutien de la CNSA pour financer cette transition.

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Le début de l'année 2026 a été affecté par le départ rapide du responsable financier, alors que la clôture était en cours et qu'un des deux postes de comptable était pourvu par un remplaçant. Cela a obligé l'association à pourvoir un recrutement dans des délais contraints, et a vu l'arrivée du responsable administratif et financier fin février.

Fin février, l'Anef a répondu à l'appel d'offre pour le marché public ASEL à partir de 2027. Elle s'est constituée en groupement avec une dizaine d'associations du département à cet effet.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment le règlement N°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

2. Dérogation aux principes comptables

L'association n'a dérogé à aucun principe comptable.

3. Agrégation des comptes de l'association et principe d'affectation des résultats

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)) et des comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'Association. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.

Le résultat comptable de l'Association Anef Provence est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion propre » ;
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs des « Activités contrôlées ».

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- Le résultat comptable en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration.
- Le résultat effectif sous-contrôle du tiers financeur qui correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs éventuellement repris. Ce résultat a un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les financeurs qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

4. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

(Article 833-3 du rég. ANC 2014-03)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production
Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions : structure	Linéaire	27 à 50 ans
Constructions composants : couverture	Linéaire	20 ans
Constructions composants : installations techniques intérieures	Linéaire	15 ans
Constructions composants : menuiserie intérieure	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	linéaire	5 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

B. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

Créances

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Trésorerie

La Trésorerie est valorisée à sa valeur nominale.

C. Fonds propres

Présentation des fonds propres

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- Réserves ;
- Report à nouveau ;
- Excédent ou déficit de l'exercice.

Ce tableau est présenté au chapitre « Informations relatives aux postes du bilan » section « fonds propres ».

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice sont présentées dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation / investissement » alors que présentées en résultat exceptionnel les exercices précédents.

D. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ».

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du rég. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- Les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- Les montants des immobilisations acquises ou produites dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- Aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée.

Fonds dédiés spécifiques de l'entité jugés utiles de détailler en complément

FONDS DEDIES

Données en €			Utilisations			A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	46 142	0	0	0	0	46 142	46 142
Subvention DRDJSCS CPOM	5 000					5 000	5 000
Subvention DDETS Projet Ukraine	41 142					41 142	41 142
						0	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	0	0	0	0	0	0	0
Fonds dédiés à l'investissement						0	
Fonds dédiés à l'exploitation						0	
						0	
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
						0	
						0	
						0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
						0	
						0	
						0	
TOTAL	46 142	0	0	0	0	46 142	46 142

E. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Données en €

Convention collective applicable	15-mars-66
Âge légal de départ en retraite retenu	64 ans
Taux d'actualisation	3,35%
Table de mortalité	Table de mortalité INSEE T68 France métropolitaine
Hypothèses de turnover	Turn over fort
Indice d'évolution des rémunérations	1%
Taux de charges sociales et fiscales	50,85%

Montant de l'engagement total 274 404 €

Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture - €

Montant de la provision 274 404 €

F. Cotisations

(Article 142-1 du rég. ANC 2018-06)

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association Anef Provence, les cotisations sont 20 euros.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'appel à cotisation, l'association pouvant mettre en œuvre un droit d'agir en recouvrement.

G. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment pour l'Association :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les amortissements dérogatoires constatés dès que la dotation calculée selon les règles comptables est inférieure au montant retenu au budget pour déterminer le tarif avec les financeurs (article 214-8 du PCG et instruction M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux) ;
- les dotations et reprises de provisions réglementées retenues par le règlement ANC 2019-04 et reconnaissant les provisions réglementées prévues au CASF suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement ;
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS ;
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif (immobilisé ou circulant).

Le détail des produits et des charges comptabilisés en résultat exceptionnel est donné dans l'annexe.

H. Contributions volontaires en nature

L'Association a décidé, lors du CA qui s'est tenu le 28 janvier 2021, de « ne pas valoriser les contributions volontaires en nature compte tenu que leurs faibles importances ne rendent pas ces contributions essentielles à la compréhension de l'activité ».

5. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

- Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025, l'Association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

- Changement de méthode comptable

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous :

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

B. Note annexe spécifique : Incidences de la première application des règlements précités

Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer au nouveau modèle sont les suivantes :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels : Néant
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges : Néant
- Reclassements liés aux quotes-parts de subventions d'investissement : Néant

Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Données en €

Situations et mouvements Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Frais d'établissement	0							0
Frais de développement								0
Donations temporaires d'usufruit								0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, Autres immobilisations incorporelles	25 060	1 190						26 250
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes								0
Immobilisations incorporelles	25 060	1 190	0	0	0	0	0	26 250
Terrains	195 000							195 000
Constructions	1 290 622	4 963						1 295 585
Installations techniques, matériel et outillage industriels	444							444
Autres immobilisations corporelles	1 050 262	50 082						1 100 344
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes								0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								0
Immobilisations corporelles	2 536 328	55 045	0	0	0	0	0	2 591 373
Participations								0
Créances rattachées à des participations								0
Autres titres immobilisés	1 564							1 564
Prêts	1 119	268						1 387
Autres immobilisations financières	68 071	1 360						69 431
Immobilisations financières	70 754	1 628	0	0	0	0	0	72 383
TOTAL	2 632 142	57 863	0	0	0	0	0	2 690 005

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Données en €

Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement			0			0
Frais de développement						0
Donations temporaires d'usufruit						0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			19 241	2 110		21 351
Autres immobilisations incorporelles						0
Immobilisations incorporelles			19 241	2 110	0	21 351
Constructions			804 444	30 577		835 021
Installations techniques, matériel et outillage industriels			444			444
Autres immobilisations corporelles			860 242	66 279		926 521
Immobilisations corporelles			1 665 130	96 856	0	1 761 986
Immobilisations financières	Non applicable	Non applicable	0	0	0	0
TOTAL			1 684 371	98 966	0	1 783 337

VALEUR NETTE

Données en €

Rubriques	Valeur nette début d'exercice	Valeur nette fin d'exercice
Frais d'établissement	0	0
Frais de développement	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 819	4 899
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0
Immobilisations incorporelles	5 819	4 899
Terrains	195 000	195 000
Constructions	486 178	460 564
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0
Autres immobilisations corporelles	190 020	173 823
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Immobilisations corporelles	871 198	829 387
Total	877 017	834 286

2. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**

Données en €

Créances	Montant Brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 387	1 387	
Autres immobilisations financières	69 431	69 431	
Clients douteux			
Autres créances clients	222 009	222 009	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres org. sociaux			
États et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
TVA			
Autres impôts	4 601	4 601	
Débiteurs divers	42 277	42 277	
Charges constatées d'avance	13 551	13 551	
TOTAL	353 256	353 256	-
Prêts accordés en cours d'exercice			
Rembours. obtenus en cours d'exercice			

3. Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR

Données en €

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients / usagers et comptes rattachés	7 010	206 340
Créances sociales et fiscales	0	300
Autres créances	41 620	92 401
Intérêts financiers		
Total	48 630	299 041

4. Charges et produits constatées d'avance

CCA et PCA

Données en €

Charges constatées d'avance	31/12/2025	Commentaires
Exploitation	13 551	
Financier		
Total	13 551	

Données en €

Produits constatés d'avance	31/12/2025	Commentaires
Exploitation	104 353	
Financier		
Total	104 353	

5. Tableau de variation des fonds propres

FONDS PROPRES ESSMS

Données en €

Tableau de variation des fonds propres	Exercice au 31.12.2024 A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	Exercice au 31.12.2025 A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	162 686					162 686
Fonds propres avec droit de reprise	278 514					278 514
Ecart de réévaluation	0					0
Réserves	573 210		192 678			765 888
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	550 832		215 056			765 888
Report à nouveau	-578 269		13 553			-564 716
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-354 827			88 671		-443 498
Excédent ou déficit de l'exercice	202 793	-202 793		99 541		-99 541
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	252 790			195 583		57 207
Situation nette	638 934	-202 793	206 231	99 541	0	542 831
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement	0					0
Provisions réglementées	646 620		14 083			660 703
Total	1 285 554	-202 793	220 314	99 541	0	1 203 534

6. Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

(Article 153-2 du rég. ANC 2019-04)

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

Données en €

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
Résultat comptable	-99 541	202 793
Reprise du résultat antérieur	180 774	27 720
Excédent ou déficit effectif global	81 233	230 513
Dont résultat effectif gestion propre	24 026	-23 410
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	57 207	253 923

Information complémentaire	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
Excédent ou déficit effectif global	81 233	230 513
Dont établissements en CPOM / EPRD	0	0
Dont établissements en procédure budgétaire annuelle	57 207	253 923
Dont résultat effectif gestion propre	24 026	-23 410

7. Résultats, reports et réserves n'ayant pas encore fait l'objet d'une notification d'affectation de la part de l'autorité de tarification.

(Article 153-2 du rég. ANC 2019-04')

ANEF PROVENCE	GESTION CONTROLEE							TOTAL GESTION	
	ESQUINETO			IEMO Marseille	AEMO Hors Marseille	CHRS JEUNES	SAAS	CHRS Familles	Siege
	Intermat	SAVA	PAD						
	-207 168,60	-88 783,92	79 642,39	73 648,88	54 942,09	5 479,56	2 694,29	-20 776,41	-23 245,35
Resultat comptable 2025									-123 567

8. Passage du résultat effectif au résultat administratif et proposition d'affectation (établissements en procédure budgétaire annuelle :

I. Gestion contrôlée (ESSMS)

PROPOSITIONS													
Données en €													
Etablissement	Résultat comptable	Résultats antérieurs à affecter	Réserve de compensation des déficits	Excédents affectés compensation charges d'amortissement	Dépenses inopposables	Résultat administratif	Affectation en Réserves						
							Excédent investissement	Excédent couverture BFR	Compensation déficit	Compensation charges d'amortissement	Excédent réduction charges exploitation	Excédent financement mesures exploitation	Report à nouveau déficitaire / excédentaire
CHRS JEUNES	5 480	0			4 542	10 021	10 021	0	0	0	0	0	0
DHAF - CHRS FAMILLES	-20 776	35 062			827	15 113	10 000	0	0	0	0	0	5 113
SAAS	2 694	0			-886	1 808	1 808	0	0	0	0	0	0
IEMO	73 649	32 134			-1 442	104 341	15 000	50 000	0	0	0	0	39 341
AEMO Hors Marseille	54 942	51 568			9 181	115 691	15 000	70 000	0	0	0	0	30 691
ESQUINETO	-216 310	34 057			2 668	-179 585	0	30 000	0	0	0	0	-209 585
SIEGE	-23 245	4 031			9 032	-10 183	0	0	0	0	0	0	-10 183
Sous total ESSMS hors CPOM	-123 567	156 852			23 922	57 207	51 829	150 000					-144 622
Sous total ESSMS CPOM						0							
TOTAUX	-123 567	156 852	0	0	23 922	57 207	51 829	150 000	0	0	0	0	-144 622

II. Gestion propre

Données en €													
Etablissement	Résultat comptable	Résultats antérieurs à affecter	Réserve de compensation des déficits	Excédents affectés compensation charges d'amortissement	Dépenses inopposables	Résultat administratif	Excédent investissement	Excédent couverture BFR	Compensation déficit	Compensation charges d'amortissement	Excédent réduction charges exploitation	Excédent financement mesures exploitation	Report à nouveau déficitaire / excédentaire
AELL	1 246					1 246							1 246
PENSION DE FAMILLE	81 924					81 924							81 924
VISITES MEDIATISEES	-59 144					-59 144							-59 144
VIE ASSOCIATIVE	0					0							0
TOTAUX	24 026	0	0	0	0	24 026	0	0	0	0	0	0	24 026

9. Tableau de variation des fonds dédiés

FONDS DEDIES

Données en €			Utilisations		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant global	Dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	46 142	0	0	0	0	46 142	46 142
Subvention DRDJSCS CPOM	5 000					5 000	5 000
Subvention DDETS Projet Ukraine	41 142					41 142	41 142
						0	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	0	0	0	0	0	0	0
Fonds dédiés à l'investissement						0	
Fonds dédiés à l'exploitation						0	
						0	
						0	
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
						0	
						0	
						0	
						0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
						0	
						0	
						0	
						0	
TOTAL	46 142	0	0	0	0	46 142	46 142

10. Tableau de variation des provisions

PROVISIONS

Données en €

RUBRIQUES	Provisions au début de l'exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice utilisées	Diminutions des reprises de l'exercice non utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	646 620	14 083	0	0	660 703
Amortissements dérogatoires	0				0
Hausse de prix	0				0
Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du BFR	0				0
Provision réglementée pour produits financiers	32 557	14 083			46 640
Provision réglementée afférentes aux plus values nettes d'actif	614 063				614 063
Autres provisions réglementées	0				0
Provisions pour risques et charges	284 272	50 132	0	-15 000	319 404
Provisions pour litiges	45 000	15 000		-15 000	45 000
Provisions pour garanties données aux clients	0				0
Provisions pour amendes et pénalités	0				0
Provisions pour pertes de change	0				0
Provisions pour pensions et obligations similaires	239 272	35 132			274 404
Provisions pour impôts	0				0
Provisions pour charges sur legs et donations	0				0
Autres provisions pour risques et charges	0				0
Total	930 892	64 215	0	-15 000	980 107
	(B)	(A)	(B)		

(A)

Ventilation des dotations de l'exercice			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	50 132	14083	

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	-15 000		

11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES DETTES

Données en €

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	540 209	42 136	150 073	348 000
Emprunts et dettes financières divers	26 459	26 459		
Fournisseurs et comptes rattachés	73 540	73 540		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	300 120	300 120		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	316 837	316 837		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts, taxes et assimilés	106 762	106 762		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Autres dettes	38 918	38 918		
Produits constatés d'avance	104 353	104 353		
TOTAL	1 507 198	1 009 124	150 073	348 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

12. Charges à payer

CHARGES A PAYER

Données en €

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, obligataires, autres)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	9 493
Dettes fiscales et sociales	433 149	457 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	
Autres dettes	35 975	47 085
Total	469 124	513 674

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits d'exploitation

PRODUITS D'EXPLOITATION

Données en €

Ventilation des produits d'exploitation	2025	2024
Cotisations		200
Dons		
Ventes de biens		
Ventes de services		
Variation de stocks de produits		
Dotations globales de financement	1 552 908	1 496 839
Prix de journées	5 085 838	5 477 414
Complément de rémunération des travailleurs handicapés		
Autres produits de la tarification	260 185	178 501
Aide à l'embauche		
Assurance vie - Legs		
Subventions	308 843	142 902
QP de subventions virées au compte de résultat		
Produits de cession des immobilisations		
Indemnités d'assurances		
Utilisations de fonds dédiés (reprises)		
Reprises de provisions	15 000	49 843
Transferts de charges		
Autres produits	14 758	4 919
Total	7 237 532	7 350 618

2. Composition du résultat financier

RESULTAT FINANCIER

Données en €

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts	3 750	
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Escomptes		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées		
Autres		
Produits		
Titres de participations		
Titres immobilisés		
Créances immobilisées		
Valeurs mobilières de placement		
Produits de cession des immobilisations financières cédées		
Autres		14 083
Autres		
Total	3 750	14 083

3. Composition du résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Données en €

Libellé	CHARGES	PRODUITS	COMMENTAIRE
Charges			
Dotations aux provisions réglementées	14 083		Cf. règles et méthodes comptables
Produits			
Reprises des provisions réglementées			Cf. règles et méthodes comptables
Reprises sur amortissements dérogatoires			Cf. règles et méthodes comptables
Produits sur exercices antérieurs		16	
Total	14 083	16	

Autres informations

1. Effectifs

EFFECTIF

Répartition des effectifs par catégorie		
Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice	Equivalents Temps Plein
Ouvriers	9	7,68
Employés, techniciens, agents de maîtrise	98	88,96
Cadres et ingénieurs	15	14,4
Total	122	111,04

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevée à 0 €.

3. Information relative au frais de Siège

FRAIS DE SIEGE

Répartition des frais de Siège		
Services	Montant	%
IEMO	42 189	8,56%
AEMO Hors Marseille	52 479	10,65%
ESQUINETO	278 022	56,42%
CHRS JEUNES	67 619	13,72%
Milieu Ouvert	17 615	3,57%
DHAF - CHRS FAMILLES	34 846	7,07%
Total	492 770	100%

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Néant

2. Crédit-Bail

Néant

3. Engagements de retraites

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Données en €

Convention collective applicable

15-mars-66

Âge légal de départ en retraite retenu

64 ans

Taux d'actualisation

3,35%

Table de mortalité

Table de mortalité INSEE T68 France métropolitaine

Hypothèses de turnover

Turn over fort

Indice d'évolution des rémunérations

1 %

Taux de charges sociales et fiscales

50,85%

Montant de l'engagement total

274 404 €

Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture

- €

Montant de la provision

274 404 €

Extrait du
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 16 juin 2026

Ce PV sera validé à la prochaine AGO

Cette AGO se tient en présentiel dans les locaux de l'Unité Ados, 10 impasse Flammarion, 13001 Marseille.

Administrateurs présents :

Thierry USO, Issma BENKHALED (ADPEI), Rachel CHAMLA, Michel DANIEL, Nicolas LEHNERTZ, Sophie VERON et Joël CANICAVE.

Administrateurs absents avec pouvoir

François BAFFERT (pouvoir à Thierry USO)

Administrateur absent

Jean-François PAOLI

Invités :

Pascal LUNGHI, DG

Philippe DUPONT, RAF -Excusé (en congés)

M. MALBOS, Commissaire aux comptes - excusé

Laure DUMAS, Commissaire aux comptes

Philippe PEYSSON

L'ensemble du personnel à partir de 14h00

Ordre du jour :

5. Approbation des comptes de l'exercice 2025 et affectation des résultats

Le quorum étant atteint, l'AGO peut se tenir. La séance est ouverte par le Président à 12h45.

5. Approbation des comptes de l'exercice 2025 et affectation des résultats

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2025, qui présente un déficit de 99 541 €, ainsi que les différentes affectations des résultats proposés, à l'unanimité des présents et représentés.

Rachel CHAMLA,
Secrétaire



Thierry USO,
Président

